

CONSULTATION ÉCRITE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

1. Le conseil d'arrondissement a adopté le 2 juillet 2020 un premier projet de résolution numéro **PP20-14003** intitulé : « Adopter la résolution PP20-14003 à l'effet d'autoriser la construction d'un bâtiment de trois étages et de trois logements au 7625, 18^e Avenue, en vertu du Règlement sur les P.P.C.M.O.I. de l'arrondissement (RCA04-14003), et ce, malgré l'usage de quatre logements minimum, prescrit à la grille des usages et des normes de la zone H03-092 à l'annexe C et l'article 119 du Règlement de zonage 01-283 de l'arrondissement (01-283) ».

L'objet du projet de la résolution est à l'effet d'autoriser la construction d'un immeuble résidentiel de trois logements, de trois étages.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

La demande déroge à l'article 119 du Règlement de zonage de l'arrondissement (01-283).

Ce projet vise la zone H03-092 qui se situe entre la rue Villeray, le boulevard Crémazie, l'avenue Leonard de Vinci, la 17^e Avenue et la 19^e Avenue.



2. CONSULTATION ÉCRITE :

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-033, pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux le 7 mai 2020, ce premier projet de résolution fera l'objet d'une consultation écrite d'une durée de 21 jours :

- du **6 juillet 2020 au 27 juillet 2020 à 16 h 30** ;
- l'ensemble de la documentation relative à la demande de projet particulier pour le 7625, 18^e Avenue est disponible en ligne à l'adresse internet suivante : <https://montreal.ca/villeray-saint-michel-parc-extension> à la rubrique « Conseil d'arrondissement et consultations publiques » ;
- Le rapport de la consultation écrite sera diffusé.

Durant cette période de consultation, les citoyens pourront:

a) transmettre leurs commentaires et leurs questions sur le projet à l'adresse courriel suivante : vsp.urbanisme@montreal.ca en incluant obligatoirement les informations suivantes :

- nom et prénom
- adresse résidentielle
- numéro de téléphone et/ou adresse courriel

- ou par la poste à l'adresse suivante :

Service du greffe
Arrondissement de Villeray- Saint-Michel-Parc-Extension
405, avenue Ogilvy, bureau 200
Montréal (Québec) H3N 1M3

b) rejoindre la responsable du dossier à la Direction du développement du territoire de l'arrondissement au 514-868-3494.

Les réponses aux commentaires et aux questions reçus par écrit seront transmises par écrit avant l'adoption du second projet de résolution.

3. Ce projet de résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Fait à Montréal, le 3 juillet 2020

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers

[Publication : Site Internet de l'arrondissement](#)